

fois le salaire minimum. Elles respectent parfaitement les lois sociales : retraites, pensions, sécurité sociale. C'est le segment de l'économie mexicaine qui a fourni le plus grand nombre d'emplois. C'est donc pour nous une grande satisfaction.

LE POINT - *La corruption gangrène le pays. Comment lutter contre cette plaie ?*

VICENTE FOX - Nous avons monté une série de mécanismes pour supprimer la corruption dans le gouvernement. Les fonctionnaires se sont tous engagés à suivre un code d'éthique. Nous réalisons des audits et nous avons invité les citoyens à participer activement par l'intermédiaire d'un Congrès anticorruption. Pour les achats institutionnels, tout marché d'Etat doit désormais passer par des appels d'offres transparents. De plus, l'appel d'offres est disponible sur l'Internet pour que les habitants sachent ce que le gouvernement est en train d'acheter et à quel prix. Aujourd'hui, n'importe quel Mexicain peut dénoncer les irrégularités concernant un marché public. Pour mettre rapidement fin à la petite corruption, nous avons également mis au point un système consistant à envoyer de faux clients aux guichets des administrations afin de déceler les personnes qui réclament des bakchichs.

LE POINT - *Allez-vous faire tomber des têtes ? Et notamment celles de personnalités proches du PRI au pouvoir pendant soixante et onze ans ?*

VICENTE FOX - Nous sommes en train de réaliser des contrôles. Nous avons mis des fonctionnaires indéliçats en prison ou à la porte. Les gros poissons ne sont pas encore tombés, mais nous continuons nos investigations. En nettoyant la douane et le fisc, nous avons déjà mis hors d'état de nuire 45 personnes.

LE POINT - *Les Américains ne veulent pas d'une libre circulation des personnes. Or c'est une de vos principales ambitions...*

VICENTE FOX - S'il existe une libre circulation entre les Etats-Unis et le Canada, c'est qu'il n'y a pas d'obstacle de la part des Etats-Unis. Il n'est donc pas impensable que, dans un futur proche, les Mexicains puissent eux aussi circuler librement aux Etats-Unis. Ce que nous devons faire, c'est hisser l'économie mexicaine vers celle des Etats-Unis. L'Europe est en train de le faire avec la Pologne et l'a fait dans le passé avec l'Espagne. Etats-Unis et Canada doivent nous aider pour que, d'ici dix à quinze ans, la libre circulation des personnes soit une réalité ■ **Propos recueillis par Romain Gubert et Patrice Gouy**

LA DÉPÊCHE... Pierre Beylau

Kissinger dans le guépier chilien

Faut-il se féliciter qu'aucun homme d'Etat ne puisse se sentir à l'abri du bras séculier de juges qui se sont affranchis de toute tutelle étatique ?

La roche Tarpéienne est toujours proche du Capitole. Henry Kissinger a été convoqué par un juge d'instruction parisien comme un vulgaire voleur de poules. Des policiers de la Brigade criminelle ont reçu mission de convoyer l'« invitation » du magistrat à l'hôtel Ritz, où séjournait celui qui fut considéré comme le Metternich de la diplomatie américaine. Le juge Roger Le Loire souhaitait l'interroger, en tant que simple témoin, dans le cadre d'une enquête sur la disparition de cinq Français au Chili sous le régime Pinochet.

L'affaire est symbolique : Kissinger ne risque rien. Mais la traque est lancée pour tenter de faire trébucher celui qui fut jadis l'un des hommes les plus puissants de la planète. Faut-il se réjouir de voir, enfin, la justice oser demander des comptes aux princes de ce monde ? Faut-il se féliciter qu'aucun homme d'Etat ne puisse se sentir à l'abri du bras séculier de juges qui se sont affranchis de toute tutelle étatique ? Ou convient-il, au contraire, de s'inquiéter de l'insécurité diplomatique et juridique qui s'instaure, de la violation de la souveraineté des Etats, de l'abandon de toute idée d'immunité ?

Chacun répondra selon son tempérament, sa culture politique, sa sensibilité. Mais le cas de Henry Kissinger, comme celui de tout autre prévenu, doit être instruit à charge et à décharge.

L'acte d'accusation a été dressé par un ouvrage titré sans nuance excessive « Les crimes de monsieur Kissinger » (de Christopher Hitchens, aux éditions Saint-Simon). A l'aide de documents récemment déclassifiés, l'auteur s'efforce de démon-

trer que Kissinger doit être illico déféré devant le Tribunal de La Haye pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité. Points forts du procureur : les bombardements sur le Vietnam et le rôle de Washington dans le coup d'Etat au Chili. Bien que l'exercice soit périlleux, risquons une plaidoirie en faveur de l'accusé. Les Américains ont commis au Vietnam de lourdes fautes. Mais l'ennemi qu'ils combattaient était pire. Le Nord-Vietnam avait entrepris d'annexer le Sud par la force. La victoire communiste a entraîné l'asservissement du Vietnam tout entier, le génocide cambodgien et le drame des boat people.

L'affaire chilienne ne peut être isolée de son contexte historique des années 70. C'est l'époque du dégel avec la Chine, des traités sur le désarmement (Salt I et ABM), du désengagement du guépier vietnamien. C'est le temps de la guerre froide, des grands marchandages stratégiques. Les Etats-Unis sont - à tort ou à raison - convaincus que le Chili peut devenir un autre Cuba, infléchir l'équilibre des forces. « Notre objectif est le socialisme total, scientifique et marxiste », déclare alors Allende. Le président chilien, élu avec 36,2 % des voix, ne cache pas ses sentiments révolutionnaires et fulmine des anathèmes contre l'impérialisme américain. Ses alliés communistes sont alignés sur Moscou et ont chaleureusement approuvé l'écrasement du Printemps de Prague. Voilà le décor. La suite est connue, et nul doute que Kissinger ait cautionné des opérations inavouables de la CIA. Mais il conviendrait de relire l'Histoire avant de lui refuser la moindre circonstance atténuante ■